



4 ans de prison pur de la légitime défense

Par **katss**, le **16/10/2008** à **20:49**

Bonsoir, je me permets de vous écrire pour mon petit frère qui est en prison de meaux depuis plus d'un an, à cause d'une histoire compliquée.
Des jeunes on voulu le renversé en voiture, il a couru et a jeté quelque chose sur le pare-brise qui a explosé, le conducteur a perdu , un oeil, donc lors du jugement il a dit qu'il avait tout perdu, son travail, sa vie à cause de mon frère, mais en sortant il rigolait, et il est parti en voiture , c'est lui qui conduisait, en faisant un dérapage.
Mon petit frère a agit en légitime défense, mais l'avocat commis d'office n'a pas le pu défendre, c'est vrai qu'il a déjà des problèmes avec la justice mais là c'est peu gros, il a eût un peine de 4 ans de prison. Pourriez vous m'aider à savoir que faire car il passe en appel le 21/11/2008, il n'a plus d'avocat, et on n'est pas riche pour s'en avoir un, car tous les avocats qu'on a vu nous demande plus de 1000 euros, merci de votre aide.

Par **Jurigaby**, le **17/10/2008** à **20:21**

Bonjour.
1000 euros pour un affaire où votre frère a pris 4 ans de prisons, je vous assure, c'est justifié.
Sans avocat en appel, vous prenez un risque énorme d'autant que la Cour d'Appel aggrave quasiment toujours la décision de première instance.
Personnellement, la légitime défense étant entendu d'une manière restrictive, je pense qu'il n'y pas légitime défense dans votre cas.
Cordialement.